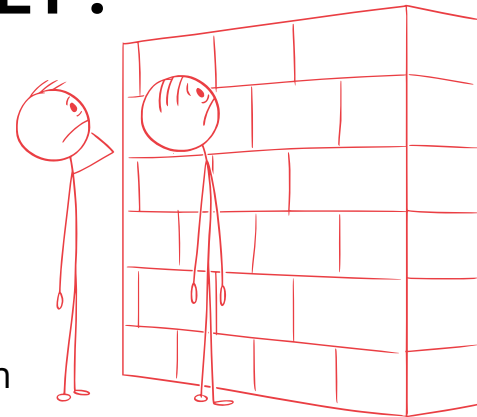




# POSE DES JOURS DE CET : LE PARCOURS DU COMBATTANT !



Comme nous l'avons dénoncé dans un tract précédent, la direction de Fidelia avait pris unilatéralement la décision de ne pas respecter l'accord UES Temps de travail sur les modalités de pose des jours de congés CET (Compte Epargne Temps) en imposant préalablement la pose de tous les autres congés et l'obligation de motiver la demande.

**Suite à notre saisine de l'inspection du travail qui a finalement donné raison à la CGT et grâce à la mobilisation des salariés** en réponse à notre appel à la grève, la direction de Fidelia a dû annuler les contraintes importantes qu'elle voulait imposer pour la pose des CET notamment l'obligation d'avoir épuisé ses CP/RECUP avant la pose de CET et celle de motiver sa demande. La direction a dû se résoudre à remettre à jour Wikidelia.



**Cette situation démontre une chose, l'engagement, la détermination et la mobilisation des salariés paient.**

**Néanmoins, ce qui semblait être réglé en théorie l'est beaucoup moins dans la pratique !**

En effet pour certains salariés, la pose des CET s'avère être un vrai parcours du combattant. Au-delà de la procédure fastidieuse imposée par la direction, ils sont confrontés à diverses difficultés :

- Délai de réponse extrêmement tardif.
- Interrogations intrusives de leur hiérarchie
- Refus non écrits et non justifiés ou justifiés par des arguments plus que discutables.
- Manque d'équité entre département / périmètre adjoint : certaines périodes sont bloquantes pour certains et pas pour d'autres.
- Manque de transparence sur les critères d'octroi ou non des CET



**Malgré les injonctions de l'inspecteur du travail, la direction tente tout de même de limiter la pose des CET. Dans sa chasse à l'absentéisme, la direction essaye de façon déloyale de rendre impossible la pose des CET afin d'optimiser toujours plus le temps de présence. En effet, les salariés sont de plus en plus nombreux à y avoir recours. Ce n'est pas étonnant au regard de la dégradation des conditions de travail.**



# A quoi joue la CFDT ?



Dans son combat pour faire respecter les droits des salariés, la CGT FIDELIA a été vivement critiquée par la CFDT qui n'a pas hésité à réécrire l'histoire pour mieux justifier ses renoncements.

Non seulement ce syndicat n'a pas été capable de faire respecter un accord qu'il a pourtant signé mais en plus il a assuré le service après-vente de la direction en justifiant l'infraction commise par celle-ci en ne respectant pas les termes de l'accord temps de travail.

## Un peu d'histoire pour rétablir la vérité.



Avant le statut commun, les salariés de Fidelia bénéficiaient de la possibilité de convertir un demi 13<sup>ème</sup> mois en 11 jours de congés payés supplémentaires. Les Fidéliens ont toujours été attachés à cet avantage qui n'existait pas dans les autres sociétés du groupe.

Lors des négociations sur le statut commun COVEA en 2018, la question du maintien de cet avantage a fait l'objet de discussions.

Un compromis a alors été obtenu avec la possibilité de convertir le 13<sup>ème</sup> mois en jours de CET pour convenances personnelles avec l'obligation de respecter un préavis de deux mois et de poser un bloc d'au moins 5 jours de CET. Malgré les imperfections de ce dispositif et son statut bancal (congés sans solde rémunérés et non plus congés payés), cette solution permettait de maintenir cet avantage précieux.

**Alors OUI, les CET ont bien été institués pour gagner des jours de repos supplémentaires !**

### Les propositions de la CGT :

Dans une entreprise comme Fidélia où la pose de CP est toujours compliquée, une solution bien simple pour conserver cet avantage précieux serait :

➡ Extraire les CET du projet CARE (lutte contre l'absentéisme). En effet, les CET étant comptabilisé dans l'absentéisme, la direction veut rendre presque impossible leur pose pour faire baisser artificiellement le taux d'absentéisme.

➡ Redonner aux CET, comme c'était le cas avant le statut commun, le statut de CP.

**Dans un contexte d'augmentation de la charge et de l'intensité du travail, vous pouvez compter sur la CGT pour continuer à défendre LE DROIT AU REPOS !**



Facebook : [CGT Fidelia Assistance](#)

Instagram : [#lacgtfidelia](#)

Je souhaite rejoindre la CGT FIDELIA :

[cgtfidelia@fidelia-assistance.fr](mailto:cgtfidelia@fidelia-assistance.fr)

